

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESEOBJET : Budget principal primitif pour l'exercice 2023

P. J. : - 2 annexes (1 état des restes à réaliser 2022 - dépenses d'investissement et 1 état des autorisations de programme et crédits de paiement)
 - 3 projets de délibération
 - 1 maquette financière et ses annexes

1. LA VUE D'ENSEMBLE

Le budget principal primitif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 25 299 398 579 francs CFP, se répartissant de la manière suivante :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
----------	---------	----------	---------

Section de fonctionnement			
Frais de personnel	7 690 400 000	Fiscalité	7 099 000 000
Dépenses de gestion	4 924 654 875	Dotations et participations	8 159 235 000
Subventions et contributions	2 151 714 000		
Intérêts de la dette	173 550 000	Recettes propres	1 761 025 000
Restes à réaliser 2022	76 840 042	Opérations d'ordre	1 800 000
Opérations d'ordre	485 095 000	Résultat reporté 2022	576 840 042
Virement à la section d'investissement	2 095 646 125		
Total	17 597 900 042	Total	17 597 900 042

Section d'investissement			
Dépenses d'investissement	5 468 826 782	Emprunt	697 767 938
Remboursement du capital de la dette	1 010 000 000	Subventions d'investissement	1 077 384 000
Restes à réaliser 2022	642 939 755	Autres recettes	7 022 000
Opérations d'ordre	579 732 000	Excédent et résultat reporté 2022	2 760 651 474
		Opérations d'ordre	1 063 027 000
		Virement de la section d'exploitation	2 095 646 125
Total	7 701 498 537	Total	7 701 498 537

TOTAL DU BUDGET	25 299 398 579	TOTAL DU BUDGET	25 299 398 579
------------------------	-----------------------	------------------------	-----------------------

Ce projet de budget évolue de + 2,95 % par rapport au budget primitif 2022.

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans un tableau synthétique en fin de note.

2. LES PROPOSITIONS

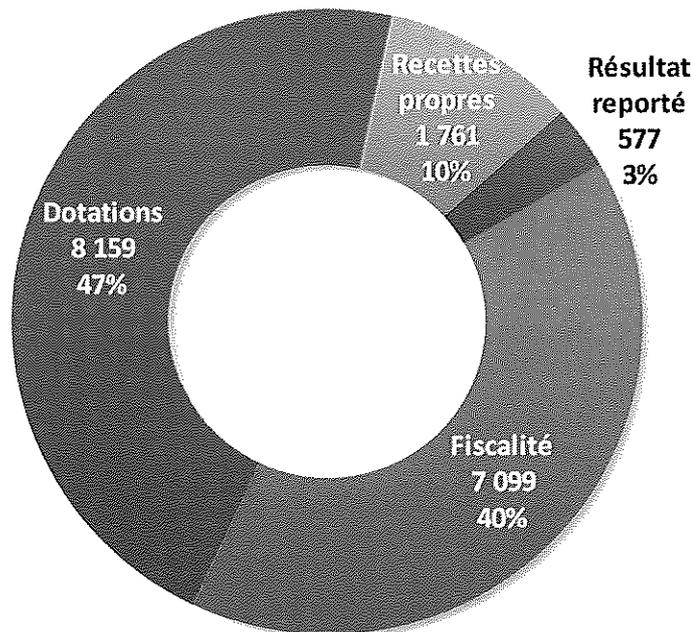
A. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les recettes

Crédits 2023	Résultat 2022
17 019 260 000 F	576 840 042 F

Sans visibilité sur les perspectives d'évolution à venir, les prévisions de recettes ont été prudentielles. Ainsi hors résultat reporté de l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 17 019 260 000 francs CFP. Elles sont en progression de + 2,06 % par rapport au budget primitif 2022 et se répartissent comme suit :

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en MF)



➤ Fiscalité : 7 099 000 000 F

Représentant 40 % des recettes de fonctionnement, les recettes fiscales sont évaluées à 7 099 000 000 francs CFP. Elles sont composées de :

- centimes additionnels	:	5 457 000 000 F
- taxes :		
✓ sur l'électricité	:	970 000 000 F
✓ sur les jeux	:	412 000 000 F
- amendes de police	:	155 000 000 F
- redevances d'immatriculation	:	105 000 000 F

Ce poste est en évolution de + 2,26 % à la faveur du produit des centimes additionnels qui progresse de 5,53 % grâce aux droits d'enregistrement tandis que les autres produits fiscaux reculent de 7,28 % en raison de la baisse du produit des amendes et de la redevance d'immatriculation.

➤ **Dotations et participations : 8 159 235 000 F**

Principale ressource du budget communal avec 47 % des recettes de fonctionnement, les dotations et participations escomptées sont estimées à 8 159 235 000 francs CFP, soit +1,33 % par rapport au budget primitif 2022. Elles se répartissent comme suit :

- Etat :

✓ Dotation globale de fonctionnement (DGF)	:	2 011 000 000 F
✓ Dotation d'aménagement des communes	:	1 212 000 000 F
✓ Dotation spéciale instituteurs	:	10 050 000 F
✓ Participation pour titres sécurisés	:	11 950 000 F
✓ Participation au contrat d'agglomération	:	80 580 000 F
✓ Action prévention délinquance	:	2 105 000 F

- Nouvelle-Calédonie :

✓ Fonds intercommunal de péréquation (FIP)	:	4 731 000 000 F
✓ Salubrité des denrées alimentaires	:	20 000 000 F
✓ Action prévention délinquance	:	3 000 000 F

- Province Sud :

✓ Participation au contrat d'agglomération	:	35 550 000 F
✓ Renforcement de la sécurité	:	10 000 000 F
✓ Gestion des débits de boissons	:	20 000 000 F
✓ Accompagnement à la scolarité	:	12 000 000 F

Pour 2023, les dotations de la DGF et du FIP ont été proposées à hauteur de celles perçues en 2022.

➤ **Recettes propres : 1 761 025 000 F**

Elles sont constituées du produit des services du domaine, des revenus domaniaux ainsi que des redevances perçues des concessionnaires. Elles se répartissent comme suit :

- redevance distribution énergie électrique	:	607 340 000 F
- revenus de locations municipales	:	314 377 000 F
- concessions dans les cimetières	:	22 000 000 F
- droits d'occupation du domaine public	:	135 190 000 F
- produit du stationnement	:	72 768 000 F
- droits d'entrée dans les structures culturelles et sportives	:	59 850 000 F
- refacturation des frais de personnel (budgets annexes)	:	271 000 000 F
- refacturation des charges d'administration générale	:	97 000 000 F
- personnel mis à disposition (Caisse des écoles)	:	60 000 000 F
- ventes d'articles	:	9 900 000 F
- remboursement de frais	:	39 600 000 F
- remboursement sur rémunérations	:	70 000 000 F
- autres recettes	:	2 000 000 F

L'évolution des recettes propres de + 4,69 % par rapport au budget primitif 2022 résulte du reclassement dans cette catégorie des recettes de stationnement et du remboursement sur rémunérations correspondant à la part salariale des titres repas.

La refacturation des frais de personnel et des charges d'administration générale émergeant sur les budgets annexes s'élève à 368 millions de francs CFP, répartis comme suit par budget annexe :

	Gestion des déchets ménagers	Distribution d'eau potable	Gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration	Services funéraires
Frais de personnel	55 000 000 F	61 000 000 F	100 000 000 F	55 000 000 F
Charges d'administration générale	20 000 000 F	22 000 000 F	35 000 000 F	20 000 000 F

➤ **Reprise des résultats de 2022 : 576 840 042 F**

En 2022, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de 3 252 409 606 francs CFP qui sera affecté comme suit :

- 557 857 845 francs CFP en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 576 840 042 francs CFP en section de fonctionnement pour couvrir notamment l'incidence des restes à réaliser de dépenses,
- 2 117 711 719 francs CFP en recettes d'investissement pour financer les dépenses d'investissement.

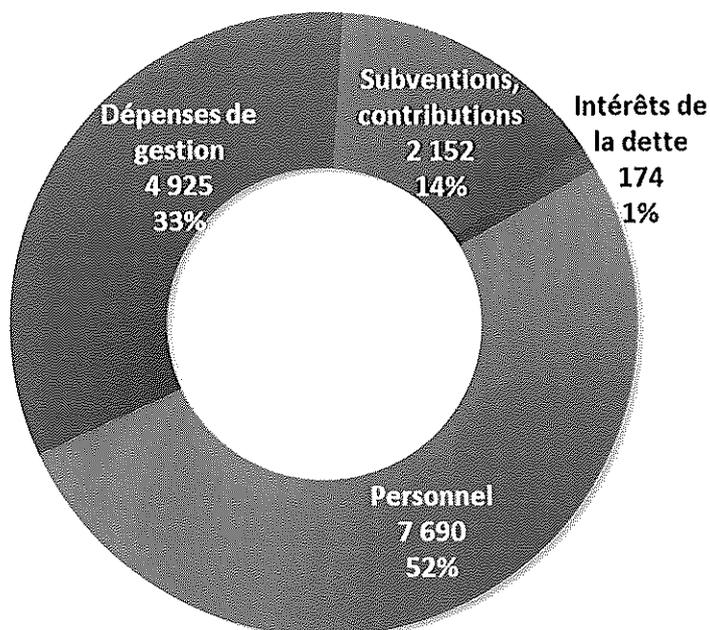
Cette prévision d'affectation ne sera définitive qu'après le vote du compte administratif de l'exercice 2022.

b) Les dépenses

Crédits 2023	Reports 2022
14 940 318 875 F	76 840 042 F

Afin de préserver l'épargne nécessaire au financement de son programme d'investissement, la Ville maintient sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2023 sont évaluées à 14 940 318 875 francs CFP. Elles évoluent de + 1,53 % par rapport au budget primitif 2022 et se répartissent comme suit :

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en MF)



➤ **Dépenses de gestion : 4 924 654 875 F**

Il s'agit de dépenses inhérentes aux services publics offerts aux administrés ainsi qu'au fonctionnement des services municipaux, hors frais de personnel et subventions. Représentant 33 % des dépenses de fonctionnement, les dépenses de gestion enregistrent une hausse de 5,6 % par rapport à 2022, causée par des charges exceptionnelles. Elles se décomposent comme suit :

- propreté urbaine : 887 500 000 F

Il s'agit de dépenses estimées pour assurer la propreté de la Ville (hors frais liés aux déchets ménagers présentés en budget annexe) comprenant :

- nettoyage des voiries et des espaces publics	:	575 000 000 F
- entretien des accotements et des talus enherbés	:	245 000 000 F
- enlèvement des dépôts sauvages	:	25 000 000 F
- exploitation des sanitaires publics	:	41 000 000 F
- entretien des bornes de propreté	:	1 500 000 F

- entretien du patrimoine : 1 094 561 380 F

Les dépenses nécessaires au maintien en état du patrimoine mobilier et immobilier municipal se répartissent comme suit :

- entretien des terrains et espaces verts	:	324 407 630 F
- entretien et réparation de bâtiments	:	209 516 400 F
- frais de nettoyage des locaux	:	188 954 000 F
- maintenance	:	134 712 300 F
- entretien des voies et réseaux	:	96 500 000 F
- entretien et réparation sur biens mobiliers	:	64 209 850 F
- entretien du matériel roulant	:	38 100 000 F
- fournitures d'entretien	:	32 661 200 F
- fournitures de voirie	:	5 500 000 F

- frais fixes de fonctionnement : 862 941 760 F

Incontournables pour le fonctionnement de la collectivité, les frais fixes regroupent les dépenses suivantes :

- fluides (eau, électricité, carburant)	:	451 022 350 F
- locations mobilières, immobilières et charges locatives	:	127 179 950 F
- primes d'assurances	:	73 125 000 F
- frais de télécommunications et d'affranchissement	:	107 725 400 F
- frais de gardiennage d'installations municipales	:	69 336 220 F
- frais d'alimentation (pompiers, policiers...)	:	34 552 840 F

- autres charges liées à l'activité des services : 2 079 651 735 F

Il s'agit des dépenses relatives aux actions municipales et aux services rendus aux administrés dans les secteurs :

- du sport et de la jeunesse	:	181 337 800 F
- de la sécurité et de la salubrité publique	:	168 333 767 F
<i>dont :</i>		
▪ <i>vacation des sapeurs-pompiers volontaires</i>	:	81 000 000 F
▪ <i>régulateurs scolaires</i>	:	22 000 000 F
- des festivités (carnaval, fête nationale, Noël...)	:	113 393 000 F
- de l'enseignement	:	99 404 100 F
- des frais de communication des actions municipales	:	86 606 000 F

- des aménagements et services urbains	:	50 623 318 F
<i>dont :</i>		
▪ études urbaines	:	9 458 000 F
▪ plan climat air-énergie	:	10 500 000 F
▪ diagnostic et suivi du patrimoine végétal	:	5 744 000 F
▪ déviation carrefour Berthelot	:	3 300 000 F
▪ stratégie requin	:	2 693 318 F
▪ collecte de fonds dans les horodateurs	:	2 500 000 F
- des animations culturelles et artistiques	:	53 436 000 F
- des interventions sociales	:	57 981 200 F
- d'autres prestations générales (assistance et contrôle, déménagements, lutte anti-tag,...)	:	174 492 300 F

Ainsi que des dépenses d'administration générale, telles que :

- remboursement des frais de recouvrement de centimes additionnels	:	183 200 000 F
- redevances pour licences et logiciels	:	30 000 000 F
- plan de formation	:	41 000 000 F
- indemnités, frais de mission et de formation des élus	:	83 250 000 F
- titres annulés	:	20 000 000 F
- admissions en non valeur	:	50 000 000 F
- mise à disposition de personnel par la Caisse des écoles	:	21 500 000 F
- dépenses imprévues	:	200 000 000 F
- subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe de la gestion des déchets ménagers	:	271 900 000 F

S'agissant de la subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe de la gestion des déchets ménagers, la ville de Nouméa entend assumer partiellement le coût du service public de la gestion des déchets ménagers, en raison d'exigences particulières au fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers dont le montant ne peut être financé sans augmentation excessive des tarifs de la redevance.

En effet, en contrepartie du service rendu aux usagers, le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères attendu en 2023 est évalué à 1 381 000 000 francs CFP, ce qui est insuffisant pour financer l'exploitation du service. Il en résulte un déficit provisoire évalué à 255 997 123 francs CFP, auquel s'ajoute l'obligation règlementaire de couvrir, par l'épargne, le remboursement de la dette en capital s'élevant à 11 000 000 francs CFP.

Pour prendre en compte le niveau de dépenses de ce budget et atteindre l'équilibre budgétaire sur les exercices ultérieurs, il conviendra d'augmenter la REOM. Pour ce faire, il apparaît plus prudent d'attendre de connaître précisément le coût futur du service public de collecte des ordures ménagères, dont le marché est en cours de renouvellement. En effet, il s'agira de déterminer le juste montant de la REOM pour éviter de faire supporter aux usagers une augmentation non nécessaire. En attendant d'être en mesure de définir le niveau d'augmentation de la REOM, il est proposé, pour l'exercice 2023, de faire financer une partie des dépenses d'exploitation du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés par le budget principal, par une subvention exceptionnelle, d'un montant de 271 900 000 francs CFP.

➤ **Frais de personnel : 7 690 400 000 F**

Pour 2023, les frais de personnel sont évalués à 7 690 400 000 francs CFP, soit un niveau équivalent à celui du budget primitif 2022.

La part structurelle s'élève à 7,64 milliards de francs CFP. Elle comprend la rémunération des agents, les primes et indemnités, la médecine du travail, les mesures incitatives de départ à la retraite, les aides sociales et les titres repas. La part conjoncturelle, portant sur les crédits de remplacement et les heures supplémentaires, s'élève à 45 millions de francs CFP.

Grâce à une politique rigoureuse engagée pour contenir l'évolution de ce poste de dépense à fort enjeu pour les finances communales, la proposition pour 2023 permet d'absorber plus de 200 millions de francs CFP de charges nouvelles, telles que le reclassement des agents relevant de la convention collective des services publics, l'évolution du glissement vieillesse technicité ou le relèvement des taux de cotisation à la Caisse locale de retraite.

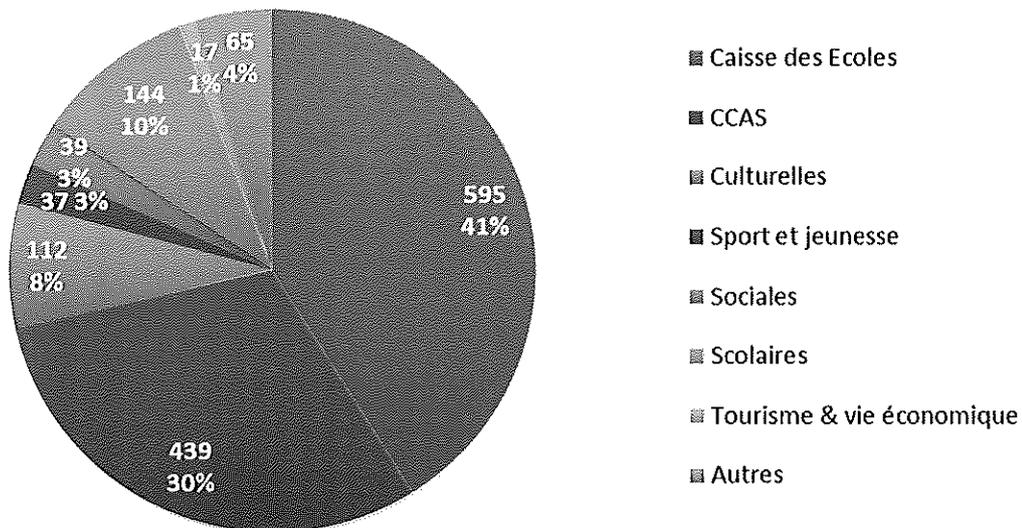
Cependant, la prévision pour 2023 ne tient pas compte d'une éventuelle augmentation du point d'indice (surcoût annuel de 252 millions de francs CFP), d'une éventuelle pénalité sanctionnant l'emploi de contractuels en faveur de la Caisse locale de retraite (coût annuel estimé à 8 millions de francs CFP) et d'autres réformes non avancées pour l'instant (réforme des statuts de la filière sécurité par exemple). Si ces réformes devaient intervenir, leur financement nécessiterait une décision modificative du budget communal.

➤ **Subventions et contributions : 2 151 714 000 F**

- Les subventions : 1 447 994 000 F

L'enveloppe de crédits destinée au soutien financier des structures et associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion sociale, de la prévention de la délinquance, du socio-éducatif, de la culture, du sport ou des loisirs s'élève à près de 1 447 994 000 francs CFP.

Les crédits sont répartis par secteur comme suit :



- Les contributions : 703 720 000 F

Quant aux contributions de la Ville au fonctionnement des syndicats intercommunaux et inter-collectivités dont elle est membre, elles s'élèvent à 703 720 000 francs CFP ainsi réparties :

- Syndicat mixte des transports urbains (SMTU) : 570 000 000 francs CFP pour la gestion du transport public urbain dans la commune,
- Aquarium des lagons : 68 000 000 francs CFP pour l'exploitation de l'aquarium,
- Syndicat intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) : 65 720 000 francs CFP pour la gestion du traitement des déchets, de l'Aqueduc et de la fourrière.

De plus, ces contributions sont complétées par des subventions d'équipement :

- au Syndicat mixte des transports urbains (SMTU) pour 33,3 millions de francs CFP pour la réalisation d'abribus, d'études pour le réseau de transport en site propre et pour la révision du plan de déplacement de l'agglomération nouméenne,

- au Syndicat intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) pour 13,9 millions de francs CFP au titre du volet intercommunal.

➤ **Intérêts d'emprunts : 173 550 000 F**

Il s'agit du montant des intérêts de l'annuité de la dette évalués pour 2023.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

a) **Les recettes**

Crédits 2023	Résultat 2022
1 782 173 938 F	2 760 651 474 F

Les recettes réelles d'investissement destinées au financement du programme d'investissement exposé ci-dessous sont estimées à 1 782 173 938 francs CFP. Elles comprennent des subventions d'investissement, des emprunts, d'autres recettes et la reprise du résultat 2022.

➤ **Subventions d'investissement : 1 077 384 000 F**

Il s'agit principalement des participations de collectivités destinées au financement d'opérations d'investissement.

- Contrat d'Agglomération 2017-2022
 - ✓ Etat : 505 973 000 F
 - ✓ Province Sud : 222 210 000 F
 - ✓ SMTU : 9 057 000 F
- Etat
 - ✓ Agence nationale du sport - réhabilitation de la Jeune Scène : 29 403 000 F
 - ✓ dispositif anti-requins : 61 505 000 F
 - ✓ réalisation du bâtiment des archives : 18 360 000 F
- Nouvelle-Calédonie
 - ✓ FIP équipement 2021-2022 : 6 609 000 F
 - ✓ réfection de la route Jacques Barrau : 3 132 000 F
 - ✓ éclairage LED : 4 000 000 F
- Province Sud
 - ✓ équipements de sécurité 2022 : 64 000 000 F
 - ✓ réalisation de l'hôtel de police (30 %) : 15 000 000 F
 - ✓ installation du photovoltaïque dans les écoles : 44 000 000 F
 - ✓ réhabilitation bâtiment de la France Australe : 27 405 000 F
- participation de l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France) à la réalisation de la liaison cyclable Est-Ouest : 66 730 000 F

➤ **Emprunts : 697 767 938 F**

L'enveloppe d'emprunts prévisionnels nécessaires pour compléter le financement des dépenses d'équipement s'élève à 697 767 938 francs CFP, en complément de l'épargne et du résultat reporté de 2022.

Globalement, l'encours de la dette consolidée s'élève à 13,9 milliards de francs CFP, ce qui portera le taux d'endettement (*encours de dette/recettes de fonctionnement*) de la Ville à 70,86 %, ce qui reste largement en dessous de la limite de la norme bancaire de 150 %.

Quant à la capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires au remboursement du stock de dette en y affectant toute l'épargne disponible, elle se situera à 4,9 années, bien en deçà du seuil maximum de 7 années.

Grâce aux mesures de maîtrise des dépenses de fonctionnement et à une gestion responsable, la Ville conserve ses marges de manœuvre en matière d'emprunts.

➤ **Autres recettes : 7 022 000 F**

Il s'agit de régularisations de recettes d'investissement perçues en 2022 sur des comptes plus conformes à leur nature comptable.

➤ **Reprise du résultat 2022 : 2 760 651 474 F**

En 2022, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de 3 252 409 606 francs CFP qui sera affecté comme suit :

- 557 857 845 francs CFP en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 576 840 042 francs CFP en section de fonctionnement pour couvrir notamment l'incidence des restes à réaliser de dépenses,
- 2 117 711 719 francs CFP en recettes d'investissement pour financer les dépenses d'investissement.

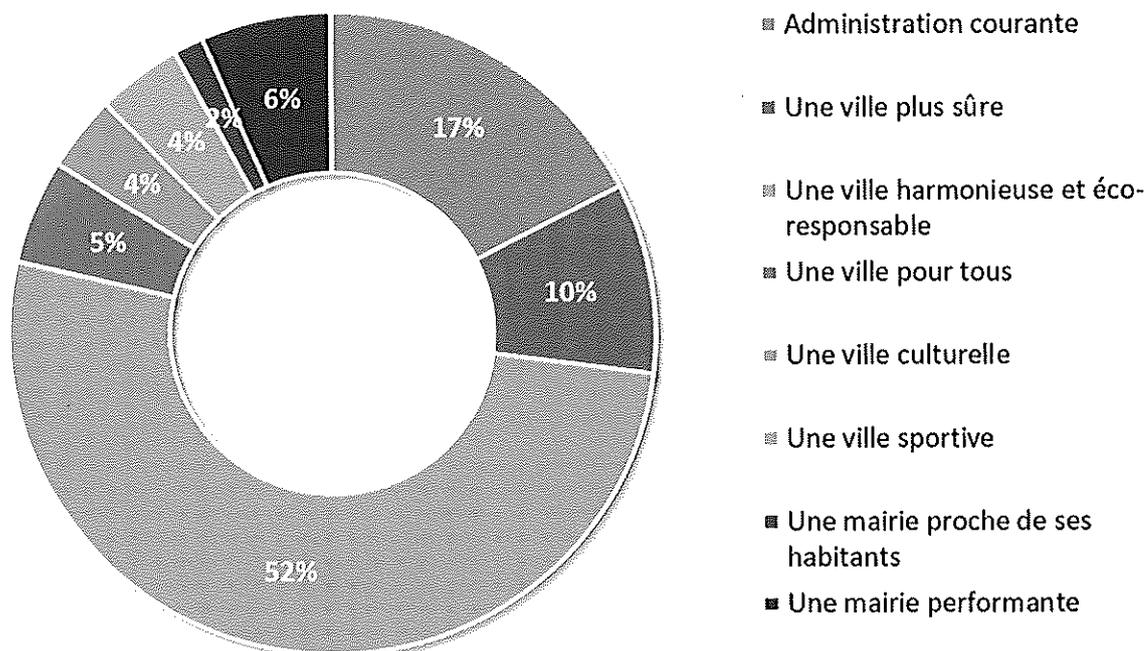
Enfin, le solde d'exécution de la section d'investissement présentant un excédent de 85 081 910 francs CFP est reporté en recettes d'investissement au compte 001 – solde d'investissement reporté. Cette prévision d'affectation ne sera définitive qu'après le vote du compte administratif de l'exercice 2022.

b) Les dépenses

Crédits 2023	Reports 2022
6 478 826 782 F	642 939 755 F

Pour 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 478 826 782 francs CFP dont 1 010 000 000 de francs CFP destiné au remboursement du capital de la dette.

Dépenses d'investissement 2023 réparties par politiques publiques



➤ **UNE VILLE PLUS SURE : 622 271 153 F**

Pour 2023, le budget consacré à cette ambition s'élèvera à 622 271 153 francs CFP dont les principales opérations sont exposées ci-dessous :

- livraison du nouvel hôtel de police, après réhabilitation des anciens locaux de l'Etat-Major des Forces Armées de Nouvelle-Calédonie (FANC), qui sont plus adaptés en termes de configuration, d'espaces et de situation géographique. Le coût du projet, démarré en 2022, est estimé à 490 millions de francs CFP dont les crédits de paiement s'étalent sur 2022-2023, avec le concours de la province Sud à hauteur de 50 millions de francs CFP,

- poursuite du déploiement du réseau de vidéoprotection avec notamment l'installation de caméras supplémentaires sur le site de la polyclinique de l'Anse Vata ainsi que le remplacement des premières caméras arrivant en fin de vie avec un budget de 29 millions de francs CFP, financé par la province Sud à hauteur de 12 millions de francs,

- des moyens d'intervention supplémentaires pour les policiers et les pompiers, dont 20,8 millions de francs CFP au titre des véhicules d'intervention, avec une participation de la province Sud de 18 millions de francs CFP pour l'équipement,

- mise en place d'un dispositif anti-requins à la Baie des Citrons, pour lequel l'appel d'offres a été relancé en raison d'offres non conformes et non satisfaisantes au plan technique. La dotation globale s'élève à 150 millions de francs CFP avec une participation de l'Etat à hauteur de 61 millions de francs CFP,

- des travaux d'aménagement au centre de secours Lucien PARENT pour un montant de 10,7 millions de francs CFP dont 3 millions de francs CFP pour réaliser une étude globale pour une réhabilitation complète du centre,

- réalisation d'un éclairage public pour un montant de 75 millions de francs CFP sur la voie de dégagement ouest et dans le secteur de Ducos pour la sécurité des usagers.

➤ **UNE VILLE POUR TOUS : 254 200 000 F**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des écoles et de maintenir le patrimoine scolaire en bon état, il est prévu un plan pluriannuel de rénovation des écoles et d'acquisition de mobiliers scolaires, de matériels informatiques et divers matériels. Il est par ailleurs prévu l'agrandissement de l'école Serge LAIGLE à Tina, avec la construction de deux classes. Le budget consacré à cette ambition s'élève à 254 200 000 francs CFP.

➤ **UNE VILLE CULTURELLE : 247 690 060 F**

L'opération principale de cette ambition porte sur la réhabilitation du bâtiment historique de la France Australe qui accueillera la direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement. Evalués à 320 millions de francs CFP dont 168 millions de francs CFP de CP 2023, les travaux actuellement en cours devraient s'achever au premier trimestre 2024. Dans le cadre de sa politique de conservation du patrimoine et en raison du classement d'une partie du bâtiment au titre des monuments historiques, la province Sud a octroyé une subvention de 27 millions de francs CFP pour ce projet.

Par ailleurs, le projet d'aménagement d'un espace de loisirs et de mémoire sur le site de l'ancienne polyclinique sera lancé. S'inscrivant dans le projet global d'aménagement de l'Anse Vata, la requalification du site prévoit la conservation d'anciens bâtiments construits par les Américains, l'installation de jeux pour enfants, d'un skate-park, d'agrès de work out, d'un terrain de pétanque et de farés. Estimés à 200 millions de francs CFP dont 59 millions de francs de CP 2023, les travaux s'étaleront sur deux exercices budgétaires.

Enfin, une enveloppe de crédit de 14,5 millions de francs CFP est proposée pour l'acquisition de matériel et mobilier, le renouvellement des décors de Noël, divers travaux d'aménagement et pour des subventions d'équipement.

Pour 2023, c'est une programmation culturelle variée qui sera proposée avec la poursuite du programme festif (carnaval, 14 juillet, anniversaire de la Ville, illuminations), les animations du centre-ville (vide grenier, jeudi du centre-ville, dimanches en mode doux) mais également de la médiation culturelle avec notamment de la lecture publique, un concours d'éloquence et le programme Music'Lab à la Vallée du Tir en partenariat avec le Conservatoire.

➤ **UNE VILLE SPORTIVE : 278 150 000 F**

Il s'agira de poursuivre la réhabilitation et la modernisation du complexe sportif de la Jeune Scène, pour un montant de travaux évalué à 162 millions de francs CFP dont 112 millions de francs CFP de CP 2023, avec le concours de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 42 millions de francs CFP et de la Nouvelle-Calédonie au travers du FIP équipement à hauteur de 4,6 millions de francs CFP.

Un crédit de 3 millions de francs CFP sera proposé pour réaliser une étude globale de réhabilitation de la piscine Jacques MOUREN, construite en 1966.

De plus, des crédits d'un montant de 163 millions de francs CFP seront consacrés à la modernisation des installations sportives municipales.

En matière d'animations, Sport Action est également dans les « starting-blocks » en 2023 pour honorer le label « Terre des Jeux » obtenu par la Ville en 2022. Il s'agira également de renforcer l'accessibilité aux activités sportives, au plus proche de la jeunesse, et de préparer le déplacement d'une délégation de jeunes du programme sportif municipal, aux Jeux Olympiques de Paris en 2024.

➤ **UNE MAIRIE PROCHE DE SES HABITANTS : 97 717 000 F**

L'enveloppe consacrée aux opérations de démocratie participative à hauteur de 80 millions de francs CFP est maintenue. Elle permettra aux conseillers de secteur de proposer la réalisation de projets de proximité structurants dans les quartiers pour l'amélioration du quotidien des habitants. Il sera notamment proposé des travaux :

- d'amélioration de la place du marché à Kaméré,
- de rénovation du parc de jeux Patrick LECOMTE à Tina,
- de réalisation d'un cheminement piéton entre les terrains sportifs à Tindu,
- d'installation de modules de jeux complémentaires sur la plaine de Tindu,
- de rénovation d'un terrain sportif à Pierre LENQUETTE.

La réalisation du pôle jeunesse sera lancé, dans l'actuel hôtel de police, qui regroupera toutes les activités et animations socioculturelles et éducatives à destination des jeunes de 12 à 26 ans. Le coût du projet est évalué à 380 millions de francs CFP dont 11 millions de francs CFP de CP proposés en 2023.

Parmi les offres d'animation, il sera notamment proposé une nouvelle diffusion culturelle au cœur des quartiers, du cinéma et des spectacles hors les murs à Nouville, à Normandie, à Kaméré et à Sainte-Marie ainsi que les villages d'animations de proximité.

Par ailleurs, il est proposé de réaliser des travaux d'extension du cimetière du 5ème Km pour augmenter la capacité totale des concessions funéraires, pour un coût évalué à 36 millions de francs CFP, ainsi que des travaux d'amélioration du centre funéraire municipal estimés à 26 millions de francs CFP et la livraison de la grande salle de veille à l'ancien funérarium.

➤ **UNE VILLE HARMONIEUSE ET ECO-RESPONSABLE : 3 379 583 032 F**

Sont proposées ci-après les opérations en matière de circulation piétons et véhicules, de travaux d'eau et d'assainissement, d'aménagements urbains et d'éclairage public, nécessaires à la modernisation de la Ville, dont principalement :

- En matière d'eau et d'assainissement : 71 500 000 F
 - poursuite du busage des caniveaux à la Rivière Salée : 25 000 000 F
 - travaux en défense d'incendie : 14 000 000 F
 - travaux d'eaux pluviales : 27 300 000 F
 - frais d'études : 5 000 000 F
 - diverses acquisitions : 200 000 F

- En matière de propreté urbaine : 8 200 000 F
 - fourniture et pose de mobilier de propreté urbaine : 8 000 000 F
 - acquisition de matériel et outillage pour la lutte anti tag : 200 000 F

- En matière voirie et de circulation : 1 483 674 540 F
 - aménagements du rond point route du Ouen Toro : 45 000 000 F
 - requalification des rues Porcheron-Lescour-Guégan : 130 000 000 F
 - réfection de la route du Port Despointes, phase 3 : 20 000 000 F
 - travaux sur talus et abords de voiries : 48 511 000 F
 - aménagements de parkings et de stationnement : 12 200 000 F
 - acquisition d'horodateurs : 20 000 000 F
 - diverses études : 20 963 540 F
 - acquisition et aménagement de voiries : 116 000 000 F
 - programme de réfection de chaussées : 470 000 000 F
 - travaux de signalisation horizontale et verticale : 91 000 000 F
 - matériels et équipements de voirie : 59 000 000 F
 - études de circulation, stationnement et déplacements : 6 000 000 F

Enfin, il s'agira de poursuivre la requalification de la route de l'Anse-Vata avec les travaux de VRD et d'eaux usées en parallèle de la requalification de la baie de l'Anse-Vata. Les crédits de paiement pour cette opération s'élèvent à 445 millions de francs CFP en 2023.

- En matière de cadre de vie : 1 816 208 492 F

Le programme de réfection des trottoirs se poursuivra notamment au centre-ville, sur la route de l'Anse Vata (secteur du Trianon), dans les rues du 5 Mai et Dalmayrac et sur l'Avenue de la Victoire-Henri LAFLEUR, pour un montant global évalué à 240 millions de francs CFP de crédits de paiement pour 2023.

Le chantier de réaménagement de la promenade Roger Laroque (baie de l'Anse-Vata) se poursuit. Il consiste à conforter le trait de côte et à réaménager cette zone balnéaire pour un meilleur partage de l'espace public entre les différents usages (balnéaires, modes actifs, promenade, sportif et loisirs nautiques). Le coût des travaux est estimé à 2,4 milliards de francs CFP, dont 906 millions de francs CFP de crédits de paiement pour 2023. L'Etat et la province Sud participent au financement de cette opération au titre du contrat d'agglomération à hauteur respectivement de 340 millions de francs CFP et de 140 millions de francs CFP.

Au titre de la transition énergétique, la Ville poursuit le renouvellement progressif de l'éclairage public par la technologie LED pour un montant de 243 millions de francs CFP. De plus, en partenariat avec la province Sud, des panneaux photovoltaïques seront installés sur les toits de certaines écoles pour équiper les classes en climatisation, en complément du programme de confort thermique dans les écoles. Les crédits de paiement inscrits à cet effet s'élèvent à 87 millions de francs CFP.

Enfin, des travaux d'aménagement et de végétalisation d'espaces publics ainsi que la réfection de parcs de jeux sont proposés pour un montant global de 339 millions de francs CFP dont :

- réalisation d'une piste cyclable reliant le rond-point de l'Eau Vive et le quartier Latin : 60 000 000 F
- réaménagement de la place Bir Hakeim : 20 000 000 F
- réfection des ilots de l'avenue de la Victoire-Henri Lafleur : 70 000 000 F
- réfection du parc de jeux Georges GUERLAIN : 65 000 000 F
- aménagement de toilettes publiques : 10 000 000 F
- confortement de la digue port GARNIER : 15 000 000 F
- confortement des berges de la promenade Pierre VERNIER : 30 000 000 F

➤ **UNE MAIRIE PERFORMANTE : 418 184 387 F**

Ces dépenses regroupent les opérations relatives à la modernisation du fonctionnement de la commune ainsi qu'à la gestion du patrimoine et des moyens. Les crédits proposés portent sur :

- la modernisation des outils bureautiques et informatiques : 170 336 000 F
- le renouvellement de véhicules d'intervention et de liaison : 77 270 000 F
- divers travaux sur l'ensemble des bâtiments municipaux : 130 578 387 F
- la réalisation du bâtiment des archives municipales : 40 000 000 F

Par ailleurs, des projets de modernisation du fonctionnement des services seront menés, tels que la poursuite de la dématérialisation de la chaîne comptable et des actes, la mise en place d'une plateforme collaborative.

➤ **ADMINISTRATION COURANTE : 1 181 031 150 F**

Il s'agit de dépenses relatives au fonctionnement de la collectivité :

- subventions d'investissement au SIGN, SMTU, GIE SERAIL : 49 228 150 F
- acquisition de mobilier et matériel de bureau : 20 803 000 F
- dépenses imprévues d'investissement : 100 000 000 F
- remboursement du capital de la dette : 1 010 000 000 F
- cautions à restituer : 1 000 000 F

3. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Pour 2023, la situation des autorisations de programme et crédits de paiement relatifs au budget principal est présentée dans le tableau joint en annexe n° 1.

4. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 sont intégrés au présent budget. Il s'agit des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2022, pour lesquelles il existe un acte d'engagement. D'un montant global de 719 779 797 francs CFP, les restes à réaliser sont récapitulés dans le tableau joint en annexe n° 2 :

- en section de fonctionnement : 76 840 042 F
- en section d'investissement : 642 939 755 F

5. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice 2023 de section à section (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Il s'agit essentiellement d'amortissements d'immobilisations, d'intégration de frais d'études, d'avances versées, de transfert de charge et du prélèvement.

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
PRELEVEMENT	023	023	2 095 646 125	021	021	2 095 646 125
Amortissement des subventions d'équipement versées - Etat	042	6811	450 000	040	2804112	450 000
Amortissement des subventions d'équipement versées – Biens mobiliers, matériel et études– Nouvelle Calédonie	042	6811	35 000	040	2804121	35 000
Amortissement des subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations– Nouvelle Calédonie	042	6811	860 000	040	2804122	860 000
Amortissement des subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations - Provinces	042	6811	17 350 000	040	2804132	17 350 000
Amortissement des subventions d'équipement versées – Biens mobiliers, matériel et études – Groupements de collectivités	042	6811	16 400 000	040	2804151	16 400 000
Amortissement des subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations – Groupements de collectivités	042	6811	36 000 000	040	2804152	36 000 000
Amortissement des subventions d'équipement versées – autres établissements publics	042	6811	4 000 000	040	2804172	4 000 000
Amortissement des subventions d'équipement versées - Biens mobiliers, matériel et études – Personnes de droit privé	042	6811	10 000 000	040	280421	10 000 000
Amortissement des subventions d'équipement versées– Bâtiments et installations– Personnes de droit privé	042	6811	5 250 000	040	280422	5 250 000
Amortissement de logiciels informatiques	042	6811	72 150 000	040	28051	72 150 000
Amortissement de matériels d'incendie – matériel roulant	042	6811	28 500 000	040	281561	28 500 000
Amortissement de matériels d'incendie – autre matériel	042	6811	11 000 000	040	281568	11 000 000
Amortissement de matériels et outillage de voirie – matériel roulant	042	6811	7 000 000	040	281571	7 000 000
Amortissement de matériels et outillage de voirie – autre matériel	042	6811	4 300 000	040	281578	4 300 000
Amortissement autres matériels et outillages techniques	042	6811	33 300 000	040	28158	33 300 000
Amortissement de matériel de transport	042	6811	70 300 000	040	28182	70 300 000
Amortissement matériel de bureau et matériel informatiques	042	6811	33 700 000	040	28183	33 700 000
Amortissement du mobilier	042	6811	20 000 000	040	28184	20 000 000
Amortissement autres immobilisations corporelles	042	6811	64 500 000	040	28188	64 500 000
Provision pour risques et charges de fonctionnement	042	6815	50 000 000	040	4912	50 000 000
Reprise provision pour litiges	040	15112	1 800 000	042	7815	1 800 000

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
TRANSFERT CONCESSIONS ET DROITS	041	2051	34 110 000	041	232	34 110 000
TRANSFERT IMPOS – AMENAGEMENT DE TERRAINS	041	2128	8 450 000	041	2031	8 450 000
TRANSFERT IMPOS – AMENAGEMENT DE TERRAINS	041	2128	127 250 000	041	2312	127 250 000
TRANSFERT IMPOS – BATIMENT HDV	041	21311	8 650 000	041	2313	8 650 000
TRANSFERT IMPOS – BATIMENTS SCOLAIRES	041	21312	61 750 000	041	2313	61 750 000
TRANSFERT IMPOS – AUTRES BATIMENTS	041	21318	3 700 000	041	2031	3 700 000
TRANSFERT IMPOS – AUTRES BATIMENTS	041	21318	159 800 000	041	2313	159 800 000
TRANSFERT IMPOS – CONSTRUCTION SOL AUTRUI	041	2148	14 400 000	041	2314	14 400 000
TRANSFERT IMPOS – RESEAUX VOIRIES	041	2151	14 370 000	041	2315	14 370 000
TRANSFERT IMPOS – INSTALLATIONS DE VOIRIE	041	2152	6 000 000	041	2031	6 000 000
TRANSFERT IMPOS – INSTALLATIONS DE VOIRIE	041	2152	550 000	041	2315	550 000
TRANSFERT IMPOS – RESEAUX ASSAINISSEMENT	041	21532	2 800 000	041	2031	2 800 000
TRANSFERT IMPOS – RESEAUX ASSAINISSEMENT	041	21532	10 000 000	041	2315	10 000 000
TRANSFERT IMPOS – RESEAUX CABLES	041	21533	960 000	041	2315	960 000
TRANSFERT IMPOS – RESEAUX ELECTRIFICATION	041	21534	7 150 000	041	2315	7 150 000
TRANSFERT EN COURS – TERRAIN	041	2312	13 192 000	041	2031	13 192 000
TRANSFERT EN COURS – BATIMENTS	041	2313	18 300 000	041	2031	18 300 000
TRANSFERT EN COURS – CONSTRUCTION SOL AUTRUI	041	2314	20 850 000	041	2031	20 850 000
TRANSFERT EN COURS – TERRAIN	041	2312	11 500 000	041	238	11 500 000
TRANSFERT EN COURS – INSTALLATIONS OUTILLAGES ET MATERIELS TECHNIQUES	041	2315	54 150 000	041	2031	54 150 000
	TOTAL		3 160 473 125	TOTAL		3 160 473 125

ANNEXES :

Conformément à l'article L. 212-3 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, les documents budgétaires ci-après sont annexés au présent projet de budget :

- le tableau d'affectation du résultat 2022, la balance du compte de gestion certifiée par le Trésorier de la province Sud,
- l'état des restes à réaliser,
- la maquette budgétaire,
- l'état du personnel,
- les tableaux récapitulant l'état des emprunts et dettes,
- l'état des provisions,
- la présentation des méthodes utilisées pour les amortissements,
- la présentation de l'équilibre des opérations financières,
- l'état des charges transférées en investissement,
- la présentation du mode de financement des opérations pour le compte de tiers,
- la liste des organismes de regroupement dont la commune est membre avec les compétences déléguées, le mode et le pourcentage de participation de la commune au financement de chaque organisme, la copie de sa balance générale ainsi que les données synthétiques des comptes administratifs,

- la liste des établissements ou services créés par la commune,
- l'état retraçant les décisions en matière de taux des centimes additionnels,
- l'état de suivi des autorisations de programme, les autorisations d'engagement et leurs crédits de paiement,
- les données synthétiques sur la situation financière de la commune,
- la liste des organismes dans lesquels la commune détient une part du capital, a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 9 000 000 de francs CFP ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme,
- la liste des délégataires de services publics.

6. CONCLUSION

Le budget principal primitif de la ville de Nouméa pour l'année 2023 s'élève donc à 25,3 milliards de francs CFP dont 17,6 milliards de francs CFP en section de fonctionnement et 7,7 milliards de francs CFP en section d'investissement.

Avec une situation financière saine grâce aux efforts de gestion engagés depuis la précédente mandature pour préserver sa capacité d'épargne, c'est un programme d'investissement consolidé volontariste de 5,8 milliards de francs CFP qui est proposé pour 2023, pour moderniser la ville de Nouméa et contribuer à la relance économique du pays.

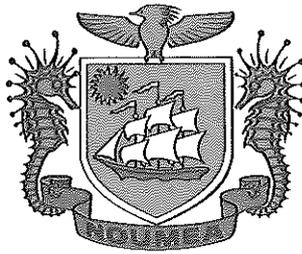
Tels sont les éléments constitutifs du présent projet de budget que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 3 février 2023

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 23 février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Christine BELLET
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCATION	M.	Warren NAXUE	M.	Claude CHARLOT
17.02.2023	Mme	Françoise SUVE	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Michel FONGUE	M.	Joseph BOANEMOA
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Janine BAJON	Mme	Laurie HUMUNI
17.02.2023	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN	
	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	
Nombre de conseillers en exercice :	53	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Cindy PRALONG	M.	Makaokio FIHIPALAI	
Nombre de présents :	33	M.	Philippe BLAISE	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants :	51	Mme	Naïa WATEOU	M.	Daniel HINSCHBERGER
(18 procurations)		M.	Luc BRUN	Mme	Magali MANUOHALALO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Veylma FALAE	
	M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE	
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Jeanne POELLABAUER	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ONT VOTE CONTRE :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER, de «Nouméa Autrement»

ABSTENTION :

Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»

DELIBERATION N° 2023/ 210
relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **23 FEV. 2023**

Calédonie

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des juridictions financières,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/1314 du 22 décembre 2022 attribuant une avance de subvention à la caisse des écoles pour l'année 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/1315 du 22 décembre 2022 attribuant une avance de subvention au centre communal d'action sociale pour l'année 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/109 du 2 février 2023 relative au débat d'orientation budgétaire 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/ 205 du 23 février 2023 portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2022 du budget principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/14 du 3 février 2023,

VU la maquette financière et ses annexes,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 9 février 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget principal primitif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 25 299 398 579 francs CFP, se répartissant de la manière ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 597 900 042	17 597 900 042
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 701 498 537	7 701 498 537
TOTAL DU BUDGET	25 299 398 579	25 299 398 579

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement et en section d'exploitation sont votés par chapitre, conformément aux tableaux ci annexés.

ARTICLE 3 /

La ville s'engage à inscrire en priorité chaque année à son budget en dépenses obligatoires, les sommes nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts de la dette.

ARTICLE 4 /

Est autorisé le versement des participations de la Ville aux organismes ci-après, au titre de l'année 2023, se répartissant comme suit :

Organismes	Fonctionnement	Investissement
Syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa	570 000 000 F	33 338 150 F
Syndicat intercommunal du Grand Nouméa	65 720 000 F	13 890 000 F
Aquarium des lagons	68 000 000 F	-

Le maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

ARTICLE 5 /

Est autorisé le versement des subventions au centre communal d'action sociale et à la caisse des écoles au titre de l'année 2023, déduction faite des acomptes attribués, se répartissant comme suit :

Organismes	Subventions 2023	Acompte attribué	Solde
Centre communal d'action sociale	439 443 000 F	111 337 500 F	328 105 500 F
Caisse des écoles	595 000 000 F	178 500 000 F	416 500 000 F

Ces subventions feront l'objet de plusieurs versements. Le montant définitif de chaque subvention sera ajusté au versement du solde, à hauteur des réalisations effectuées par l'établissement concerné durant l'exercice.

Le maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

ARTICLE 6 /

Est constituée une provision pour dépréciation des actifs circulants relative aux créances de redevables, d'un montant de 50 000 000 francs CFP qui sera ajustée au fur et à mesure de l'évolution du risque comme suit :

Nature de la provision	Exercice 2023	
	Dotations	Reprise
Provisions pour dépréciation des actifs circulants	50 000 000 F	
Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant		1 800 000 F

ARTICLE 7 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 FEV. 2023

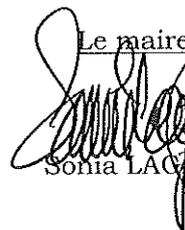
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 27 FEV. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,

 Sonia LAGARDE


DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

27 FEV. 2023

ANNEXE**BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2023 PAR CHAPITRES****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	4 302 340 155	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	739 708 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 690 400 000	73	Impôts et taxes	7 099 000 000
65	Autres charges de gestion courante	2 339 703 000	74	Dotations, subventions et participations	8 159 235 000
66	Charges financières	173 565 000	75	Autres produits de gestion courante	951 317 000
67	Charges exceptionnelles	311 150 762	013	Atténuation de charges	70 000 000
022	Dépenses imprévues	200 000 000	042	Opérations d'ordre de transferts entre les sections	1 800 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre les sections	485 095 000	002	Résultat de fonctionnement reporté	576 840 042
023	Virement à la section d'investissement	2 095 646 125			
TOTAL		17 597 900 042	TOTAL		17 597 900 042

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAP. OPERAT°	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
0101	Emprunts et dettes assimilés	1 011 000 000	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	85 081 910
0204	Acquisitions diverses	24 267 903	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 675 569 564
0501	Travaux sur bâtiments et terrains communaux	161 805 715	13	Subventions d'investissement	1 077 384 000
0502	Aménagement cimetières et centre funéraire	217 000	16	Emprunts et dettes assimilées	697 767 938
0505	Réhabilitation de la France Australe	171 212 600	23	Immobilisations en cours	3 511 000
0506	Réhabilitation du bâtiment des archives	41 590 718	4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - recettes	3 511 000
0601	Matériels de transport et engins	180 087 362	040	Opérations d'ordre de transferts entre les sections	485 095 000
0701	Informatisation des services	245 641 014	041	Opérations patrimoniales	577 932 000
1101	Equipements de sécurité et salubrité publique	423 584 654	021	Virement de la section de fonctionnement	2 095 646 125
1104	Vidéo protection	50 276 362			
2101	Equipements scolaires	428 122 441			
3101	Equipements culturels et patrimoniaux	93 827 491			
3104	Travaux de réfection de l'aquarium	3 299 992			
4101	Equipements sportifs	382 860 754			
5101	Equipements de proximité	38 715 830			
5110	Actions de proximité pour conseil de quartier	136 749 597			
5114	Réhabilitation espace municipal de Montravel	2 000 000			
6101	Equipements eau et assainissement	93 559 975			
6201	Propreté urbaine	8 243 120			
7101	Aménagements de voiries	313 589 826			
7119	Réfection des chaussées	728 526 153			
7121	Aménagement de la route du Port Despointes	26 432 479			
7123	Aménagement VRD du quartier de l'Anse Vata	445 159 000			
7202	Réfection des trottoirs	246 399 882			

DEPENSES			RECETTES		
CHAP. OPERAT°	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
7203	Aménagements de pistes cyclables	60 000 000			
7301	Eclairage public	329 795 613			
8101	Aménagements urbains	49 228 150			
8102	Réalisation d'aménagements au quai Ferry	17 983 367			
8301	Aménagements espaces verts et publics	240 554 187			
8318	Aménagement du littoral	1 067 035 352			
020	Dépenses imprévues	100 000 000			
040	Opérations d'ordre de transferts entre les sections	1 800 000			
041	Opérations patrimoniales	577 932 000			
TOTAL		7 701 498 537	TOTAL		7 701 498 537

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF EXERCICE 2023

Date de transmission de l'acte : 27/02/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-210 (voir l'acte associé)

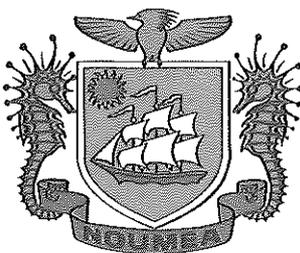
Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230223-2023-210-DE

Date de décision : 23/02/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budget primitif et EPRD



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 23 février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Christine BELLET
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCATION	M.	Warren NAXUE	M.	Claude CHARLOT
17.02.2023	Mme	Françoise SUVE	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Michel FONGUE	M.	Joseph BOANEMOA
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Janine BAJON	Mme	Laurie HUMUNI
17.02.2023	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN
Nombre de conseillers en exercice	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
: 53	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Cindy PRALONG	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	M.	Philippe BLAISE	M.	Patrick SAKOUMORI
: 33	Mme	Naïa WATEOU	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de votants	M.	Luc BRUN	Mme	Magali MANUOHALALO
: 51	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Veylma FALAE0
(18 procurations)	M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ONT VOTE CONTRE :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

M. Emmanuel BERART, de «Généralions Nouméa»

Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER, de «Nouméa Autrement»

ABSTENTION :

Mme Veylma FALAE0 et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»

DELIBERATION N° 2023/211

relative aux autorisations de programme et d'engagement ainsi que crédits de paiement du budget principal primitif pour l'exercice 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 23 FEV. 2023

Calédonie

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des juridictions financières,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/109 du 2 février 2023 relative au débat d'orientation budgétaire 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/ 205 du 23 février 2023 portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2022 du budget principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/14 du 3 février 2023,

VU la maquette financière et ses annexes,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 9 février 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget principal primitif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023, sont approuvées les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT						
N°AP et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement				
		Antérieurs	RAR	CP 2023	CP 2024	RAF
	30 220 238 746	17 354 293 469	567 664 652	5 088 289 962	4 028 305 172	3 181 685 491
05-2017-1 : AMENAGEMENT D'UN CREMATORIUM AU CIMETIERE DU PK5 (0502Z17)	333 322 021	333 099 226	0	217 000	0	5 795
05-2017-2 : REHABILITATION DE L'IMMEUBLE FRANCE AUSTRALE (0505Z17)	5 698 606	5 698 606	0	0		0
05-2019-2 : TVX SUR BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX 2019 (0501Z19)	462 214 121	281 487 889	17 020 566	142 764 598	9 000 000	11 941 068

N°AP et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement				
		Antérieurs	RAR	CP 2023	CP 2024	RAF
05-2021-1 : REHABILITATION FRANCE AUSTRALE 2021 (0505Z21)	380 000 000	45 397 397	3 212 600	168 000 000	98 911 494	64 478 509
05-2021-2 : REALISATION DU BATIMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES 2021 (0506Z21)	365 968 200	4 377 482	1 590 718	40 000 000	240 000 000	80 000 000
06-2017-1 : MATERIEL DE TRANSPORT ET ENGINS 2017 (0601Z17)	542 100 000	464 670 002	75 229 470	0	0	2 200 528
06-2022-1 : ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT PARC ROULANT (0601Z22)	507 755 258	48 705 342	2 049 916	88 500 000	130 000 000	238 500 000
07-2020-1 : ET DEVELOPPEMENT DU SI - 2020 (0701Z20)	587 376 412	323 981 517	73 278 895	165 099 000	3 000 000	22 017 000
11-2018-1 : VIDEO PROTECTION N°2 (1104Z18)	245 884 866	224 708 504	21 176 362	0	0	0
11-2020-1 : EQUIPEMENT DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE 2020 (1101Z20)	480 000 000	58 953 167	13 241 150	347 000 000	60 000 000	805 683
21-2015-1 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES 2015 (2101Z15)	865 935 968	865 935 968	0	0		0
21-2019-1 : EQUIPEMENTS SCOLAIRES 2019 (2101Z19)	1 262 533 472	622 862 429	86 471 628	339 275 700	31 000 000	182 923 715
31-2015-2 : REHABILITATION & ACQUISITION DE BIENS PATRIMONIAUX (3101Z15B)	214 275 371	214 275 371	0	0		0
31-2018-1 : TRAVAUX DE REFECTION DE L'AQUARIUM DES LAGONS (3104Z18)	135 000 000	130 403 110	3 299 992	0	0	1 296 898
31-2022-1 : REQUALIFICATION DU SITE DE L'EX POLYCLINIQUE (3101Z22)	200 000 000	2 465 348	384 780	59 630 060	112 369 940	25 149 872
41-2015-3 : REALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE A MAGENTA (4103Z15)	1 306 970 418	1 306 970 418	0	0		0
41-2019-1 : EQUIPEMENTS SPORTIFS 2019 (4101Z19)	665 215 514	346 546 699	68 297 618	160 350 000	37 000 000	53 021 197
41-2021-1 : EQUIPEMENTS SPORTIFS 2021 (4101Z21)	211 128 880	15 600 550	33 528 330	112 000 000	50 000 000	0
51-2015-2 : ACTIONS DE PROXIMITE DES CONSEILS DE SECTEUR (5110Z15)	871 846 753	495 097 156	56 749 597	80 000 000	80 000 000	160 000 000
51-2021-1 : EQUIPEMENTS DE PROXIMITE 2021 (5101Z21)	407 997 610	1 471 810	7 925 800	11 000 000	249 000 000	138 600 000
51-2022-1 : REHABILITATION MAISON DE QUARTIER MONTRAVEL (5114Z22)	80 000 000	0	0	2 000 000	28 000 000	50 000 000
61-2019-1 : EQUIPEMENTS D'EAU PLOUVIALE 2019 (6101Z19E)	514 000 000	342 120 419	22 059 975	66 500 000	10 000 000	73 319 606
61-2022-1 : EQUIPEMENTS EAU PLOUVIALE (6101Z22E)	273 000 000	0	0	5 000 000	108 000 000	160 000 000
71-2017-1 : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU PORT DESPOINTES (7121Z17)	614 554 400	593 292 979	6 432 479	0	0	14 828 942
71-2017-3 : AMENAGEMENT VRD DU QUARTIER DE L'ANSE VATA (7123Z17)	1 263 227 022	449 726 726	159 000	445 000 000	330 000 000	38 341 296
71-2018-1 : PROGRAMME AMENAGEMENT DE VOIRIE N°2 (7101Z18)	714 900 000	307 854 825	1 202 964	8 099 540	4 770 000	392 972 671
71-2019-1 : REFECTION DE CHAUSSEES (7119Z19)	2 866 700 000	2 007 377 178	526 153	728 000 000	0	130 796 669

N°AP et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement				
		Antérieurs	RAR	CP 2023	CP 2024	RAF
71-2022-1 : PROGRAMME AMENAGEMENT DE VOIRIE (7101Z22)	1 124 020 110	120 287 678	21 712 322	265 200 000	601 820 110	115 000 000
72-2015-1 : REFECTION DES TROTTOIRS 2015 (7202Z15)	1 797 806 891	1 797 806 891	0	0		0
72-2016-1 : AMENAGEMENTS DE PISTES CYCLABLES (7203Z16)	519 806 335	519 806 335	0	0		0
72-2020-1 : REFECTION DES TROTTOIRS 2020 (7202Z20)	1 284 000 000	508 599 232	6 399 882	240 000 000	422 000 000	107 000 886
72-2022-1 : AMENAGEMENTS DE PISTES CYCLABLES (7203Z22)	708 000 000	0	0	60 000 000	478 000 000	170 000 000
73-2016-1 : PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC N°1 (7301Z16)	542 412 462	542 412 462	0	0		0
73-2018-1 : PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC N°2 (7301Z18)	292 459 033	292 459 033	0	0		0
73-2020-1 : PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC N°3 (7301Z20)	1 036 103 437	254 807 824	11 795 613	263 000 000	281 500 000	225 000 000
81-2016-1 : AMENAGEMENT GLOBAL QUAI FERRY (8102Z16)	2 598 821 806	2 252 965 573	12 983 367	5 000 000	0	327 872 866
83-2017-1 : AMENAGEMENT DU PARC URBAIN DE STE MARIE (8316Z17)	404 171 673	404 171 673	0	0		0
83-2018-1 : AMENAGEMENT DU LITTORAL NORD (8317Z18)	79 028 669	79 028 669	0	0		0
83-2020-1 : AMENAGEMENT ESPACES VERTS & PUBLICS 2020 (8301Z20)	693 933 941	353 379 754	11 354 187	229 200 000	90 000 000	10 000 000
83-2020-2 : AMENAGEMENT DU LITTORAL (8318Z20)	2 762 069 497	735 488 227	9 581 288	1 057 454 064	573 933 628	385 612 290

NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

N°AP et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition prévisionnel des crédits de paiement				
		Antérieurs	RAR	CP 2023	CP 2024	RAF
	730 600 000	0	0	106 100 000	426 500 000	198 000 000
11-2023-1 : VIDEO PROTECTION N°3 (1104Z23)	29 100 000		0	29 100 000	0	
71-2023-1 : AMENAGEMENT ROUTE PORT DESPOINTES PHASE 3 (7121Z23)	395 500 000		0	20 000 000	274 500 000	101 000 000
73-2023-1 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE VDO (7301Z23)	300 000 000		0	55 000 000	150 000 000	95 000 000
81-2023-2 : SUBVENTION GIE SERAIL (8101Z23)	6 000 000		0	2 000 000	2 000 000	2 000 000

ARTICLE 2 /

Pour la mise en œuvre des opérations de fonctionnement du budget principal primitif de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023, sont approuvées les autorisations d'engagement ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-après :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N°AE et intitulé des AE	Coût prévisionnel de l'AE	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement				
		Antérieurs	RP 2023	CP 2023	CP 2024	RAF
	44 255 193	2 379 199	0	6 693 318	11 943 318	23 239 358
07-2022-1 : SECURITE INFORMATIQUE (0703Z22)	6 000 000	0	0	4 000 000	0	2 000 000
11-2021-1 : STRATEGIE REQUINS (1105Z21)	38 255 193	2 379 199	0	2 693 318	11 943 318	21 239 358

NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

N°AE et intitulé des AE	Coût prévisionnel de l'AE	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement				
		Antérieurs	RP 2023	CP 2023	CP 2024	RAF
	120 000 000		0	28 000 000	35 000 000	57 000 000
11-2023-2 : PRESTATION DE SERVICE REGULATEURS SCOLAIRES (1106Z23)	88 000 000		0	22 000 000	22 000 000	44 000 000
81-2023-1 : ACCOMPAGNEMENT EVOLUTION PUD (8103Z23)	23 000 000		0	3 000 000	10 000 000	10 000 000
81-2023-3 : CONTRIBUTION GIE SERAIL (8101A23)	9 000 000		0	3 000 000	3 000 000	3 000 000

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **23 FEV. 2023**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **27 FEV. 2023**

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :

27 FEV. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL
PRIMITIF EXERCICE 2023

Date de transmission de l'acte : 27/02/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-211 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230223-2023-211-DE

Date de décision : 23/02/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

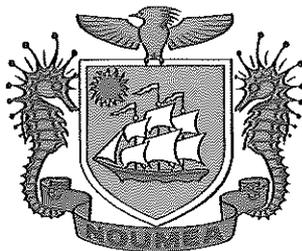
Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du
compte de gestion)



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 23 février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Christine BELLET
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCATION	M.	Warren NAXUE	M.	Claude CHARLOT
17.02.2023	Mme	Françoise SUVE	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jérémye KATIDJO-MONNIER
	M.	Michel FONGUE	M.	Joseph BOANEMOA
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Janine BAJON	Mme	Laurie HUMUNI
17.02.2023	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN	
	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	
Nombre de conseillers en exercice :	53	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Cindy PRALONG	M.	Makaokio FIHIPALAI	
Nombre de présents :	33	M.	Philippe BLAISE	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants :	51	Mme	Naïa WATEOU	M.	Daniel HINSCHBERGER
(18 procurations)		M.	Luc BRUN	Mme	Magali MANUOHALALO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Veylma FALAE0	
	M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE	
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Jeanne POELLABAUER	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ONT VOTE CONTRE :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER, de «Nouméa Autrement»

ABSTENTION :

Mme Veylma FALAE0 et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»

DELIBERATION N° 2023/212
relative au versement d'une participation exceptionnelle
au budget annexe de la gestion des déchets ménagers

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **23 FEV. 2023**

Calédonie

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des juridictions financières,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie notamment son article L.322-2,

VU les instructions budgétaires et comptables M 14 et M 4,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/109 du 2 février 2023 relative au débat d'orientation budgétaire 2023,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/205 du 23 février 2023 portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2022 du budget principal,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/14 du 3 février 2023,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 9 février 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

A titre dérogatoire et sous certaines conditions, les communes peuvent prendre en charge dans leur budget propre une partie des dépenses au titre des services publics à caractère industriel ou commercial par le versement d'une participation au budget annexe.

En raison d'exigences particulières liées au fonctionnement de son service de collecte et de traitement des déchets ménagers dont le montant ne peut être financé sans une hausse excessive des tarifs de la redevance, la ville de Nouméa entend assumer partiellement le déficit du service public de la gestion des déchets ménagers.

ARTICLE 2/

En contrepartie du service rendu aux usagers, le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères attendu en 2023 est évalué à 1 381 000 000 francs CFP.

Compte tenu du montant de la redevance attendue et des autres recettes d'exploitation, le déficit provisoire d'exploitation du budget annexe est évalué à 255 997 123 francs CFP, auquel s'ajoute l'obligation réglementaire de couvrir le remboursement de la dette en capital s'élevant à 11 000 000 francs CFP, par l'épargne.

Le retour à l'équilibre budgétaire nécessiterait une recette complémentaire de 271 900 000 francs CFP.

ARTICLE 3/

Afin de combler le déficit attendu sans augmenter de manière excessive les tarifs imposés aux usagers, est autorisée la prise en charge de dépenses au titre du service public des déchets ménagers dans le budget propre de la Ville, par le versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe de la gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2023, d'un montant de 271 900 000 francs CFP.

La dépense est imputable sur le budget principal 2023 au chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 FEV. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 27 FEV. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1

Le maire,
Sonia LAGARDE



Mis en ligne le :

27 FEV. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

VERSEMENT PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS

Date de transmission de l'acte : 27/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-212 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230223-2023-212-DE

Date de décision : 23/02/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.9. Autres décisions budgétaires